



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession  
d'infirmier**

**La directrice régionale,**

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier transmise par l'IFSI CHU de Rennes en date du 29/06/2022 et la demande transmise par l'IFPS de Vannes au nom des intéressé(e)s en date du 30/06/2022 et attestant qu'ils remplissent, les conditions prévues au I. de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'infirmier est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent jusqu'au 08 juillet 2022 :

**IFSI CHU Rennes, 2 Rue Henri le Guillou - 35033 – RENNES CEDEX 9**

- BARILLOT Lily
- GALLAIS Valentine
- JUCHORS Isaline
- PICAULT Solweig

**IFPS Vannes, Campus de Tohannic, 11, rue André Lwoff - 56000 Vannes**

- AUDROIN Céline
- BERTHELOT Lindsay
- BRECHET Ludovic
- DONNE Elisa
- FEUILLADE Aude
- GOLLY Cindy
- LE DEVIC épouse LE PALLUD Sonia
- LE BRUN Carole
- MOQUET épouse LORRIC Marie
- OHEIX Emilie
- ROBBE épouse LABORDE Frédérique-Sophie

Rennes, le 30 juin 2022

Pour le Préfet de Région  
Et par délégation,  
La directrice régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Bretagne,

Véronique DESCACQ